

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt- cinq mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Résultat du vote :

Abstention : 01

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 15**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/03/2025

25 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel, Mme VERRIER Muriel à Mme PICARD Marie-France, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, Mme MADELON Caroline à Mme ANDRE Valérie.

07 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PARAVY Jean-Claude, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel.

OBJET : VOTE DU TAUX 2025 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ;

-Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2004 la Communauté de Communes a confié au SICTOM du Guiers une délégation totale sur l'ensemble de sa compétence Ordures Ménagères,

-Considérant la création au 1^{er} Janvier 2022 du SYCLUM,

-Considérant les différents échanges avec le SYCLUM sur le montant des participations au titre de 2025,

-Vu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 1259 TEOM,

Le Président informe l'assemblée :

Que la Communauté de Communes Val Guiers conserve en 2025 comme en 2024 la maîtrise de la fixation du taux de la taxe d'Ordures Ménagères sur son périmètre.

Compte tenu des volontés politiques émises par les différents EPCI membres du SYCLUM lors des différents COPIL de préparation du budget 2025, l'orientation retenue a été d'augmenter les taux sur l'année 2025 sur le territoire de Val Guiers pour couvrir la demande de contribution 2025 du SYCLUM.

Il est proposé à l'Assemblée :

De porter son taux à 9.31% en 2025 (contre 9,20% en 2024) soit une hausse de 1.2% compte-tenu des éléments suivants :

- Produit de la Taxe OM estimé : 1 557 559 € (Bases OM indiquées dans l'état 1259 OM : 16 729 956 € x 9.31%). Ce calcul est effectué sur les bases prévisionnelles connues à ce jour.
- Participation 2025 pour le SYCLUM : 1 557 677 € (en hausse de 3.8% par rapport à la contribution 2024),

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 28 voix pour ; aucune voix contre ; 01 abstention (Nicolas VERGUET),**

➤ **FIXE** à 9.31% le taux de TEOM 2025 ;

➤ **MANDATE** le Président pour la signature des pièces nécessaires à cette application ainsi que pour la transmission de cette décision au SYCLUM et aux Services Fiscaux par le biais des Services Préfectoraux.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/04/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN

